

Luxembourg, le 12 novembre 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« L'Union européenne a passé un contrat d'achat anticipé pour le vaccin contre le Covid-19 des entreprises pharmaceutiques BioNTech et Pfizer. La commande s'élève à 300 millions de doses du vaccin.

Le Luxembourg aura droit à 0,14% de cette commande, donc environ 420 000 doses du vaccin.

La stratégie de vaccination contre le coronavirus de l'Union européenne propose de vacciner en premier lieu le personnel de la santé, les personnes vulnérables ainsi que les personnes travaillant dans des secteurs d'importance systémique.

Cependant quelques défis se posent quant à la vaccination de la population.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé:

- Madame la Ministre, peut-elle préciser de quelle manière une personne pourra attester sa vulnérabilité afin de recevoir une dose de vaccination, dès que celle-ci sera disponible? Une personne vulnérable devra-t-elle présenter une attestation médicale ou recevra-t-elle une invitation par la Caisse nationale de la santé?

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- Le Luxembourg dispose-t-il à ce moment des capacités suffisantes en personnel qualifié et en équipements de protection pour l'administration du vaccin?

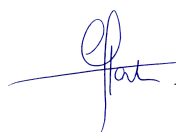
- Le vaccin de BioNTech-Pfizer devra être maintenu à -80 degrés Celsius à tout moment. Madame la Ministre, peut-elle nous fournir des explications quant au stockage et le transport du vaccin avant son utilisation?

- Madame la Ministre, a-t-elle prévu de former une cellule mobile de vaccination pour les maisons de retraite et de soins afin d'éviter un déplacement aux personnes âgées? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS
Député



Carole HARTMANN
Députée